

# ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur  
la commune de Bardonnex

5 juin 2024

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune du 12 février 2024 ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 6 mai 2024,

### ARRÊTE :

1/ Il est donné le nom de :

#### **Chemin de La-Mure**

à la voie commençant à la route d'Annecy 281 et finissant sans issue.

Cette dénomination reprend l'appellation du nom local "Lamure" inscrit sur l'atlas Mayer de 1828-1831.

Code voie: 66168

Entrées en vigueur immédiate

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :  
Michèle Righetti-El Zayadi

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 7 juin 2024